



République Française
Département Ille et Vilaine

Compte Rendu du Conseil Municipal Séance du 23/03/2017

L'an 2017 et le 23 Mars à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard Maire.

Présents : M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, ROY Juliette, MM : BAUDU Jérôme, BURET Sylvain, CHAUVIN David, CLAVIER Pierric, LEBRETON Angéli, LEDUC Eric, PABOEUF Patrick..

Excusés : LACOSTE Tatiana donne pouvoir à LEDUC Eric, FONTAINE Nicolas donne pouvoir à BURET Sylvain. ROUXEL Isabelle.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 20/03/2017

Date d'affichage : 01/04/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 29/03/2017

Secrétaire de séance : CLAVIER Pierric.

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après lecture des réalisations du budget de l'exercice 2016 en dépenses et en recettes, compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier.

Le Maire quitte la salle du conseil et ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2016 comme suit :

CA 2016 COMMUNE

REALISATION DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes
<u>Section de Fonctionnement</u>	523 252.55 €	795 573.02 €
<u>Section d'Investissement</u>	113 176.67 €	242 343.87 €
<u>Report de Fonctionnement 2015</u>		139 599.94 €
<u>Report d'Investissement 2015</u>		335 085.06 €
<u>Total</u>	636 429.22 €	1 512 601.89 €

RESTE A RÉALISER

<u>Section d'Investissement</u>	61 550.00 €	0.00 €
---------------------------------	--------------------	---------------

RESULTAT CUMULÉ

<u>Section de Fonctionnement</u>	523 252.55 €	935 172.96 €
<u>Section d'Investissement</u>	174 726.67 €	577 428.93 €
<u>Total</u>	697 979.22 €	1 512 601.89 €

EXCÉDENT CUMULÉ

<u>Section de Fonctionnement</u>	396 859.53 €
(-15 060.88 € le résultat d'exécution est impacté par des opérations de transfert portant répartition de l'actif, du passif, des subventions, des créances, des dettes et de la trésorerie de Pipriac Communauté vers la commune, voir compte de gestion 2016)	
<u>Section d'Investissement</u>	464 252.26 €

CA 2016 ASSAINISSEMENT

REALISATION DE L'EXERCICE	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'Exploitation</u>	18 630.90 €	40 503.76 €
<u>Section d'Investissement</u>	7 622.00 €	12 038.00 €
<u>Report d'Exploitation 2015</u>		102 635.11 €
<u>Report d'Investissement 2015</u>		18 238.65 €
<u>Total</u>	26 252.90 €	173 415.52 €

RESULTAT CUMULÉ

<u>Section d'Exploitation</u>	18 630.90 €	143 138.87 €
<u>Section d'Investissement</u>	7 622.00 €	30 276.65 €
<u>Total</u>	26 252.90 €	173 415.52 €

EXCÉDENT CUMULÉ

<u>Section d'Exploitation</u>	124 507.97 €
<u>Section d'Investissement</u>	22 654.65 €

OBJET DE LA DELIBERATION :**FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 Décembre 2016,

2°statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion des budgets, principal et assainissement, dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Et ont signé les membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION :**FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal décide le résultat de fonctionnement comme suit :

COMMUNE

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	257 259.59 €
Résultats antérieurs reportés	139 599.94 €
Résultat à affecter	396 859.53 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	464 252.26 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	61 550.00 €

Besoin de financement 0.00 €

Affectation 396 859.53 €

Affectation en réserves R1068 en investissement 200 000.00 €
Report en fonctionnement R 002 196 859.53 €

ASSAINISSEMENT

Résultat d'exploitation

Résultat de l'exercice	21 872.86 €
Résultats antérieurs reportés	102 635.11 €
Résultat à affecter	124 507.97 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	22 654.65 €
---	-------------

Besoin de financement 0.00 €

Affectation 124 507.97 €

Affectation en réserves R1068 en investissement 60 000.00 €
Report en fonctionnement R 002 64 507.97 €

et approuve les budgets primitifs, principal et assainissement, pour l'année 2017.

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - TAUX D'IMPOSITION 2017

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. L'augmentation proposée est de 0% à 2%.

Après avoir délibéré, le Conseil prend part au vote soit :

TH - TFB 1% 6 pour, 0% 8 pour
THFNB 1% 3 pour, 2% 1 pour, 0% 10 pour

A la majorité, le montant des taxes restera identique à 2016, soit :

> Taxe d'Habitation	13.72%	soit 949 800 x 13.72% = 130 313 €
> Taxe Foncière Bâtie	15.26%	soit 633 400 x 15.26% = 96 657 €
> Taxe Foncière Non Bâtie	45.70%	soit 52 400 x 45.70% = 23 947 €
		Produit fiscal attendu 250 917 €

OBJET DE LA DELIBERATION :

RH - INDEMNITES DES ELUS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'indice brut terminal de la fonction publique a connu une revalorisation au 1^{er} janvier 2017 et qu'il est nécessaire de modifier la délibération du 10-04-2014 concernant les indemnités allouées aux élus.

Après délibération, le conseil fixe les indemnités suivantes qui seront calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur :

pour le Maire	TIREL Bernard	31.00%
pour le 1 ^{er} adjoint	LEDUC Eric	8.25%
pour la 2 ^{ème} adjointe	COUDRAIS Marie-Laure	5.00%
pour la 3 ^{ème} adjointe	LACOSTE Tatiana	5.00%
pour le conseiller délégué	PABOEUF Patrick	2.50%
pour la conseillère déléguée	ROUXEL Isabelle	2.50%

OBJET DE LA DELIBERATION :

VOIRIE - TRAVAUX RUE DU ROCHER ET LE VAL DE L'ETANG

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie sur la commune. Plusieurs devis ont été demandés concernant :

- la réfection de la route communale au Val de l'Etang
- la réfection de la rue du Rocher
- des travaux sur les réseaux EP rue du Rocher

les devis retenus par la commission voirie sont :

• Val de l'Etang	SAS PEROTIN travaux publics	12 180.00 € HT
• Rue du Rocher	SAS PEROTIN travaux publics	20 511.10 € HT
• Réseaux EP rue du Rocher	SAS PEROTIN travaux publics	5 610.00 € HT

Après délibération, le Conseil :

- décide de réaliser les travaux ci-dessus
- autorise le Maire à signer les devis.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2017
Le Maire
Bernard TIREL